



COLLÈGE  
**MONTESQUIEU**  
SAINTE-MARIE *depuis 1854*

Le guide  
indispensable  
pour réussir  
ta rentrée



LE HAVRE

# *J'entre au Collège*



[www.montesquieu-saintemarie.fr](http://www.montesquieu-saintemarie.fr)

# Sommaire

<i>J'entre au collège</i> .....	3
<i>Plan du collège</i> .....	4-5
<i>Ma journée</i> .....	6-7
<i>Le personnel</i> .....	8-11
<i>Le collège en images</i> .....	12-17
<i>Ton dico collège</i> .....	18-23
<i>Les obligations du collège</i> .....	24
<i>Le règlement</i> .....	25
<i>Que dois-je faire si ?</i> .....	26-27

# *J'entre au collège*

## *Cette année, tu entres au collège Montesquieu Sainte-Marie !*

Ce n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes, c'est aussi la découverte du collège. Ce livret d'accueil a pour but de te présenter l'établissement et son fonctionnement. Tu y trouveras des renseignements très utiles.

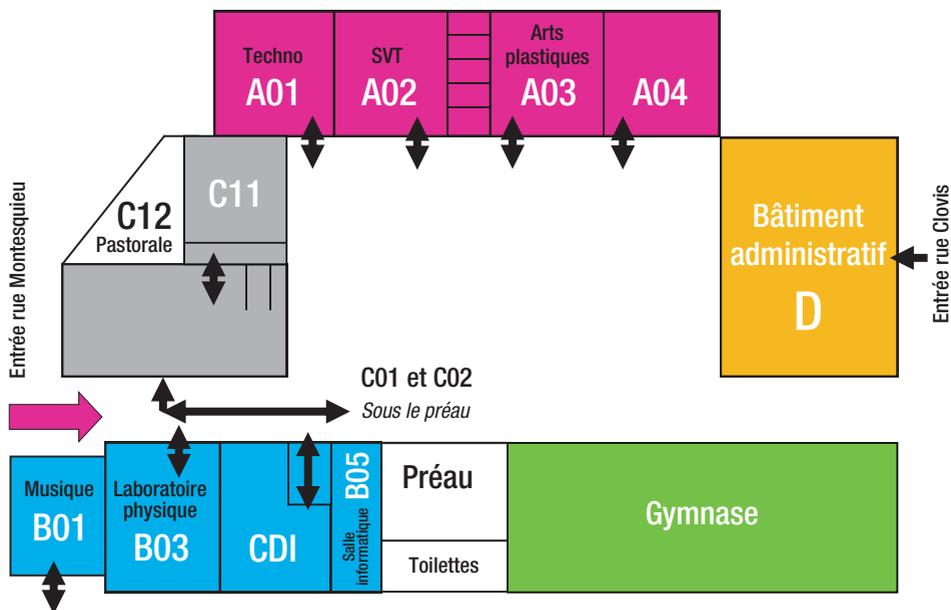
Garde-le précieusement toute l'année.

Dès la rentrée, tous les personnels du collège seront aussi là pour te renseigner et t'aider à bien t'adapter.



# Plan du collège

## Rez-de-chaussée



■ Bâtiment A

■ Bâtiment B

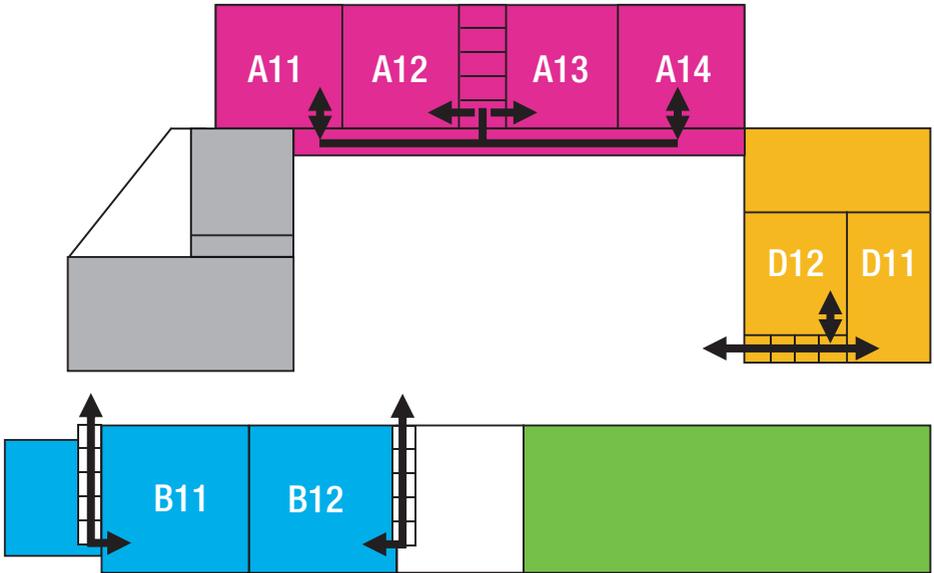
■ Bâtiment C

■ Bâtiment D

■ Bâtiment D • Rez-de-chaussée :

- Bureau de M. Pézier
- Bureau de la vie scolaire
- Comptabilité 1<sup>er</sup> étage
- Secrétariat
- Salle des professeurs
- Accueil

## 1<sup>er</sup> étage



## L'emploi du temps

Au collège, l'emploi du temps est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine et précise les salles dans lesquelles tu dois te rendre. Ton professeur principal te le donnera le premier jour de la rentrée. Tu pourras le coller ou le recopier dans ton journal de bord, et t'en servir pour ton organisation de travail personnel.

Il te faudra apprendre à t'organiser en fonction de cet emploi du temps (apporter en classe ce qui est nécessaire pour les matières de la journée, préparer tes cours à l'avance).

**Ton emploi du temps ne peut être modifié sans que tes parents soient informés et aient donné leur accord.**

# Ma journée

## Les horaires

Les élèves entrent au collège par le grand portail noir, au 12 rue Montesquieu.



### Matin

#### Ouverture du Portail à 7 h 30

- > 8 h 00
- > 8 h 55
- > 09 h 50: Récréation
- > 10 h 05
- > 11 h 00
- > 11 h 55: Sortie des externes

### Après-midi

#### Ouverture du Portail à 13 h 20

- > 13 h 30
- > 14 h 25
- > 15 h 20: Récréation ou sortie
- > 15 h 35
- > 16 h 30
- > 17 h 25: Sortie



Selon l'emploi du temps, tu pourras arriver à 8 h ou à 8 h 55 et tu pourras sortir à 15 h 20, 16 h 30 ou 17 h 25.

# Les déplacements

Dès que tu entends la sonnerie, tu dois te ranger dans la cour devant le numéro de ta salle et attendre que le professeur vienne chercher la classe avant de monter en cours à la 1<sup>re</sup> heure de la journée (à 8 h 00 et 8 h 55), après la récréation (à 09 h 50 et à 15 h 30) et après le repas (à 13 h 30). Aux autres sonneries, tu te déplaces avec ta classe pour te rendre dans ton prochain cours.

# Les demi-pensionnaires

Ce sont les élèves qui mangent à la cantine (2, 3 ou 4 fois par semaine).

## Les repas :

À partir de 11 h 55, tu peux prendre ton repas au self, selon un ordre de passage établi en début d'année qui change en fonction des jours de la semaine. Tu te ranges dans la cour à l'entrée du self ; quand le surveillant appelle ta classe, tu entres calmement.

## Les casiers :

Si tu es demi-pensionnaire, tu peux disposer d'un casier (dans la cour de l'établissement) que tu partageras avec un élève de ta classe ; il doit être fermé par un cadenas à clés (vous en posséderez alors chacun une). Il te sert à alléger ton cartable dans la journée. En arrivant le matin, tu y déposes ce dont tu n'as pas besoin dans la matinée. À midi, tu y ranges les affaires utilisées le matin et tu mets dans ton cartable les cours de l'après-midi. Avant de rentrer chez toi en fin d'après-midi, tu dois penser à récupérer toutes les affaires de la journée.



# Le Personnel

*Il y a beaucoup d'adultes qui travaillent au collège et chacun a un rôle bien défini.*

## **Le directeur :** **M. Pézier**

Il est responsable de l'établissement qu'il dirige.  
Il organise le travail des adultes et des élèves.  
Il prend les décisions importantes concernant la vie du collège.



## **La responsable de la Vie Scolaire :** **Mme Jeanne**

Elle seconde le directeur dans ses fonctions.  
Elle est responsable de la vie scolaire et chargée de la discipline au sein du collège en collaboration avec l'équipe des enseignants et l'équipe des surveillants.  
Elle gère les retards, les absences des élèves ainsi que les changements ponctuels d'emploi du temps, et les autorisations de sortie.

## **La secrétaire de Direction :** **Mme Langlois**

Elle gère le secrétariat lié aux élèves et aux enseignants. Elle s'occupe des bourses nationales et celles du Conseil Général pour la restauration. Elle gère aussi la partie administrative de l'orientation en 4<sup>e</sup> et/ou en 3<sup>e</sup>.



## ***Le comptable :*** ***M. Jahouel***

M. Jahouel, le comptable, est l'interlocuteur qui gère les différents budgets du collège. Il est au collège le jeudi matin.



## ***Les surveillants***

Ils surveillent les élèves pendant les heures d'étude, dans la cour, au restaurant scolaire. Ils veillent comme tous les adultes de l'établissement au respect du règlement intérieur du collège et à la sécurité des élèves.



## ***Le personnel d'entretien***

Elles sont chargées de l'entretien du collège. Leur travail permet d'avoir un établissement propre et bien entretenu qui offre les meilleures conditions pour travailler.

## *Les enseignants*

Ils n'enseignent en général qu'une seule discipline dans laquelle ils sont spécialisés. Parmi eux, il y aura celle ou celui qui sera ton professeur principal. Il est plus particulièrement responsable de ta classe. C'est avec lui que tu vas passer ta première journée au collège. Tu peux t'adresser à lui en cas de problèmes, si tu as une question à poser, des conseils à demander. Tes parents peuvent aussi le rencontrer dès qu'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité.

## *L'équipe du parcours DYS*

L'équipe assure le suivi des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages dans le cadre du parcours DYS et ou de l'ULIS. Elle fait le lien entre la famille, les thérapeutes et l'école et assure la mise en place des aménagements et adaptations nécessaires à la scolarité de l'enfant.



## *Professeur documentaliste : M<sup>me</sup> Cavelan*

Elle est responsable du CDI (Centre de Documentation et d'Information) du collège. Elle gère la documentation utile aux élèves et aux professeurs, les aide à trouver et à utiliser les documents. Elle te conseillera pour emprunter des livres et faire des recherches pour tes exposés.

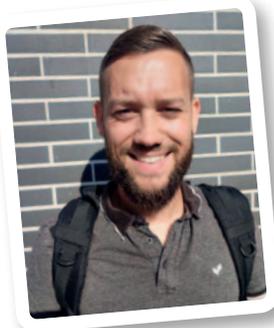


## *L'animatrice en pastorale : M<sup>me</sup> Liberge*

Elle anime avec son équipe un temps de pastorale pour la classe, souvent en demi-groupe tous les 15 jours. Elle propose des activités sous la forme d'atelier sur le temps du midi et prépare les célébrations.

## *Le responsable informatique : M. Rouler*

Il assure la gestion informatique de l'établissement. C'est lui qui délivre identifiant et mot de passe aux familles pour accéder à PRONOTE.



## *Le responsable de niveau des 6<sup>e</sup> : M. Morvilliers*

Sa mission est d'accueillir et d'accompagner les élèves qui rentrent en 6<sup>e</sup>.

## *Le responsable du niveau 3<sup>e</sup> : M. Pelletier*

Il coordonne les professeurs principaux, organise l'aide aux devoirs...





*Chorale du collège lors de la Fête des Ateliers, juin 2024*



*Les Montesquades, juin 2024*



*Baie du Mont Saint-Michel, mai 2024*



*Les fleurs de l'amitié*



*Brigade verte*



*Ambassadeurs de la Paix, mai 2024*



*Voyage en Espagne, mai 2024*



*Voyage en Espagne, mai 2024*



Voyage en Grèce  
février 2024



Voyage en Écosse, mai 2024



*Cours EPS*



*Voyage des 3<sup>e</sup> à Verdun, juin 2024*





*Sortie au Musée André Malraux*



*Visite de l'Assemblée Nationale*



*Les Montesquades, juin 2024*



*Semaine Italienne, février 2024*

# Ton dico collègue

*Deviens le maître des lieux (enfin, presque!) et fais connaissance avec le petit dictionnaire du collégien.*



## Agenda

*pour être le roi de l'organisation*

Au collège Montesquieu Sainte-Marie tu n'as pas besoin d'acheter un agenda avec tes fournitures scolaires. L'agenda te sera fourni et sera intégré au **Journal de bord**.

Tu peux retrouver également tes devoirs sur **PRONOTE**, ainsi que les cours.

## Aide aux devoirs

En fin de journée, après les cours, tu peux rester en Aide aux devoirs. Un enseignant t'accompagne alors pour faire tes devoirs.

## Aide disciplinaire

A ta demande, celle de tes parents, ou de tes enseignants, tu peux demander une aide disciplinaire : en français, en mathématiques, ou dans d'autres matières, un professeur peut t'accompagner.



# B

## Bonus-Malus

Dans ton journal de bord, tu découvriras des grilles de Bonus-Malus. Ces pages permettent aux enseignants de signaler tes défauts de comportement et de travail à tes parents. Pour chaque malus, tu peux te rattraper en récupérant un bonus. Pour cela tu devras bien te comporter pendant un certain temps !

## Bulletins

En décembre, tu recevras un bulletin trimestriel, qui t'indiquera les moyennes et les appréciations de chaque professeur. En bas du bulletin figurera le bilan du conseil de classe.

**PRONOTE** : Ce site internet te permet ainsi qu'à tes parents de suivre ta scolarité : tes notes, tes retards, tes absences, mais aussi les informations sur la vie de l'établissement.



## Bureau de la vie scolaire

L'un des points stratégiques du collège ! Billets de retards, mots d'absence, autorisations de sortie exceptionnelle, problème dans la cour... tu auras sûrement une excellente raison de repérer cet endroit indispensable à la vie de tout collégien.

## Bureau du secrétariat

C'est là que tu dois porter les documents d'inscription, de bourse et le règlement de la scolarité et de la cantine. Attention, il y a des horaires à respecter !



## *Cantine*

Le collège dispose d'un self-service. Le nombre de demi-pensionnaires est élevé, un roulement est organisé avec plusieurs services. Chaque jour, cela tourne ! Si tu manges en premier le lundi, tu mangeras en 2<sup>e</sup> le mardi...

Si tu es inscrit à un atelier du midi (échecs, chorale...) sur le temps de midi, tu seras prioritaire pour manger au 1<sup>er</sup> service !



## *CDI*

Le CDI est le Centre de Documentation et d'Information. Le professeur documentaliste, t'apprendra à faire des recherches aussi bien parmi les différents livres, revues... que sur internet. Un lieu idéal pour se documenter, s'informer et se détendre !

## *Conseil de classe*

Chaque trimestre a lieu un conseil de classe. Il réunit le directeur, la responsable de la Vie Scolaire, ton professeur principal et les autres professeurs de la classe, deux représentants des parents d'élèves et les deux délégués élèves de la classe. L'équipe se réunit pour discuter de tes résultats scolaires, de ton comportement et de ta progression. Elle décerne des mentions (Félicitations, tableau d'honneur, encouragements...) mais aussi des avertissements (en cas de manque de travail ou de problème de comportement). Le bilan est inscrit sur le bulletin trimestriel qui est envoyé à tes parents par courrier.

# E

## Emploi du temps

Tu peux en mettre un dans ton journal de bord. En as-tu punaisé un sur le mur de ta chambre, au-dessus de ton bureau ? Comme ça, chaque soir, tu pourras préparer ton sac pour le lendemain, en y rangeant tout ce dont tu as besoin, pas plus ! Tu retrouveras les mêmes couleurs des matières dans ton emploi du temps que celles de tes protégé-cahiers.

# J

## Journal de bord

On te le remet en début d'année: il sert à la fois d'outil de communication et d'agenda. Tu y liras avec ton professeur principal le règlement intérieur. Il contient aussi des billets détachables pour les retards et les absences, les grilles de bonus/malus, et le planning des semaines A et B et ton identifiant et ton code pour te connecter à **PRONOTE**.

Premier objectif: ne pas le perdre!  
Deuxième objectif: ne pas l'oublier à la maison car il est obligatoire et en prendre soin!



# H

## *Heures de vie de classe*

Ce sont des heures spéciales avec ton professeur principal pour débattre de ce qui pourrait améliorer le fonctionnement de la classe, créer une meilleure entente entre les élèves ou avec les professeurs. On aborde aussi l'orientation, c'est-à-dire un travail sur ton projet pour l'année suivante et/ou les années à venir. Dix heures de vie de classe sont prévues dans l'année. Les élèves délégués peuvent demander qu'un sujet soit traité.

# P

## *Photo de classe*

En début d'année, tu seras sans doute photographié(e) avec ta classe et ton professeur principal. Soigne ton apparence le jour J pour avoir un beau souvenir plus tard!

# R

## *Rencontre parents-profs*

Chaque année, tes parents et toi, avez l'occasion de rencontrer tes différents professeurs. Ce sera l'occasion pour eux de dialoguer avec les enseignants sur tes réussites et tes difficultés.

## *Règlement intérieur*

Un journal de bord oublié, une bousculade dans la cour, un chewing-gum mâché en cours, un travail non fait... Ce peut être une sanction indiquée dans le règlement intérieur.



# S

## *Sac à dos ou cartable*

Cartable ou sac, il faudra le prendre solide et imperméable, car il devra transporter des livres et des cahiers... Tout au long des années collège!

## *Salle des profs*

Attention! Espace réservé aux enseignants. C'est là qu'ils travaillent entre deux cours, discutent d'un élève, organisent une prochaine sortie ou corrigent leurs copies lors d'une pause entre deux cours. Chaque enseignant dispose d'un casier, où tu seras peut-être amené à déposer un contrôle oublié, par l'intermédiaire du secrétariat.



# V

## *Vêtements*

Dans notre collège, tu te dois d'avoir une tenue correcte pour venir en cours : prends le temps de bien lire le règlement intérieur pour savoir quelle tenue est acceptée!



# Les obligations du collève

## Le règlement intérieur = la "Loi du collève"

C'est un texte qui rassemble les lois du collève, et qui figure dans ton journal de bord. Ces règles servent à bien vivre ensemble au collève et à y travailler correctement. Tes professeurs vont t'aider à le lire et à le comprendre. Tes parents doivent aussi en prendre connaissance.

Ensemble, vous allez devoir le signer et le respecter.

### Règlement intérieur

**Le collège Montesquieu Marie-Marie est un établissement catholique ouvert à tous et un lieu d'enseignement, d'éducation et d'évaluation. Il doit respecter la formation de citoyens en permettant :**

- L'épanouissement des élèves.
- L'acquisition de l'autonomie et le goût de l'effort.
- La valorisation du travail et le développement du travail.

Fondé sur l'engagement des équipes enseignantes et éducatives, le présent règlement a pour but :

- De assurer l'application de la loi du collève.
- De créer un climat de confiance et de coopération entre tous les partenaires personnels, élèves, parents, responsables et représentants de l'école.

Il s'applique à tous. Chaque élève est tenu d'en connaître et d'en accepter les dispositions.

**Horaires :**  
**Ouverture du portail à 7h30 / 11h05 / 13h00 / 17h05**  
 Selon l'emploi du temps, arrivés pour 8<sup>h</sup> ou 8h30 et sortie du collève à 15h20 ou 16h30 ou 17h05  
 Cours : 8h30 à 11h05 et 13h00 à 17h05  
 Activités : 08h30 à 10h05 et 15h30 à 19h05.

**Article 1 : Assiduité et ponctualité :**  
**Les élèves entrent et sortent du collève par le 12 rue Montesquieu.**

- Un élève absent en retard est présent à l'accueil à 10 rue Chevê, où il rempli un billet d'absence, 3 enfants attendent sous l'arc de triomphe.
- Tout élève absent après 15 minutes de retard n'est pas autorisé à entrer ou cours. Il sera sanctionné d'une période de retenue efficace. Ne doit pas :
- A 15 minutes, les élèves doivent se diriger vers classe, en silence sans profanation/murmure au sol.

**Article 2 : Le travail et les matériels scolaires :**

- Les élèves doivent avoir leur matériel pour chaque matière tout au long de l'année, sans pénalité de sanction.
- Les élèves doivent transporter leur matériel dans un cartable ou dans un sac à dos rigide dans le but de respecter l'hygiène et l'école.
- Les élèves doivent être prêts, à la date demandée par un enseignant, un travail soigné.
- Les élèves doivent être prêts, à la date demandée par un enseignant, un travail soigné.
- Les élèves se doivent de conserver cours et évaluations soigneusement classés tout au long de l'année. L'enseignant pourra leur les remettre à tout moment.
- Personnellement : la suite d'étude est un lieu de travail et de silence où l'élève peut se faire aider dans ses devoirs par les autres élèves.

**Article 3 : Les règles de comportement :**

**A. La tenue vestimentaire :**

- Les vêtements doivent être propres.
- Les élèves doivent porter des vêtements propres, leur tenue soignée et personnelle qui respecte :
- Les règles vestimentaires de l'école.
- Les règles vestimentaires de l'école.
- Les règles vestimentaires de l'école.

**B. Le respect des personnes :**

- Le respect des personnes est respecté.
- Le respect des personnes est respecté.
- Le respect des personnes est respecté.

**C. Respect des personnes :**

- Le respect des personnes est respecté.
- Le respect des personnes est respecté.
- Le respect des personnes est respecté.

**D. Absence de l'école :**

- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.

**E. Salaire, propreté et des matériels scolaires :**

- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.

**F. Respect de l'autorité et des matériels scolaires :**

- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.

**G. Assiduité et ponctualité :**

- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.

**H. Sanctions :**

- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.

**I. Règlement scolaire :**

- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.
- Les élèves doivent respecter le règlement intérieur.



# Règlement

## *Voici quelques repères qui étaient sûrement déjà en application dans ton école !*

- ☑ Tu viens au collège dans une tenue correcte.  
Le jogging ne sera accepté qu'en cours d'EPS.
- ☑ Tu respectes les horaires.
- ☑ Tu dois transporter ton matériel dans un cartable rigide.
- ☑ Dès que la sonnerie retentit, tu te ranges dans la cour sous le numéro de la salle dans laquelle tu dois te rendre.
- ☑ Tu n'apportes pas au collège d'objets nuisibles ou dangereux ; ton téléphone portable doit être éteint et rangé. C'est la loi !
- ☑ Tu ne dois pas manger dans l'établissement.
- ☑ Tu enlèves ta casquette, ton bonnet dès que tu rentres au collège et tu veilles à retirer ton manteau lorsque tu es dans la classe.
- ☑ Tu ne circules pas dans les couloirs en dehors des montées ou descentes dues au changement de salle. Tu ne cours pas lorsque tu te déplaces.
- ☑ Lorsque tu entres dans une classe, tu attends debout et calmement, que le professeur te demande de t'asseoir.

# Que dois-je faire si ?



## *Je suis perdu(e) ?*

Je consulte mon emploi du temps et je demande à un surveillant ou à un autre adulte du collège de m'indiquer comment je peux gagner rapidement le lieu où je dois aller.

## *Je suis en retard ?*

Je me rends à l'entrée située 19 rue Clovis (porte blanche). Je sonne et en entrant je présente mon journal de bord pour obtenir un billet de retard (blanc) complété dans mon journal de bord avec le motif de mon retard. Je vais en étude. Si j'ai plus de 15 minutes de retard, j'y reste, et je rejoins alors ma classe au prochain cours, où je présente mon billet au professeur. Le soir à la maison, mes parents doivent signer ce billet. Le lendemain, je le rapporte au bureau de la Vie Scolaire.

## *Je suis absent ?*

Mes parents préviennent le collège par téléphone le plus tôt possible au numéro **09 67 77 21 59**. Ils doivent aussi compléter un billet-absence (bleu) dans mon journal de bord. Dès mon retour, je passe avant le premier cours au bureau de la Vie Scolaire pour présenter mon billet d'absence. Je rattrape les cours que j'ai manqués (leçons et exercices) à l'aide d'un camarade de classe ou de Pronote.

## *Je ne me sens pas bien dans la journée ?*

Après en avoir demandé l'autorisation à mon professeur ou à un surveillant, je me rends accompagné d'un camarade au bureau des surveillants muni de mon journal de bord. Selon mon état de santé, l'établissement peut alors me renvoyer en classe, ou appeler mes parents pour qu'ils viennent me chercher.



## ***J'ai une dispense d'EPS ?***

Je la montre dès le début du cours à mon professeur d'EPS. J'assiste quand même au cours ; le professeur me confie alors des tâches adaptées à ma situation.

## ***Je souhaite aller au CDI pendant une heure d'étude ?***

En début d'heure, je demande l'autorisation au surveillant de l'étude. Je reste au CDI jusqu'à la fin de l'heure.

## ***J'ai un problème avec mon casier ?***

J'en parle à un surveillant.

## ***Je suis gêné par un autre élève (en classe ou dans la cour) ?***

J'en parle, sans tarder, à un adulte en qui j'ai confiance (mon professeur principal, un surveillant ou Mme Jeanne...) qui m'aidera à faire cesser ce problème.

## ***J'ai des soucis ?***

Je peux en parler à un adulte du collège en qui j'ai confiance ; le professeur principal et Mme Jeanne sont plus particulièrement là pour m'aider. Ils sont liés par le secret professionnel et ne raconteront pas au collège ce qui me soucie. Je peux aussi rencontrer le psychologue scolaire.

## ***Je souhaite parler ou déposer un document à un enseignant dans la journée ?***

Je peux faire la demande auprès des secrétaires qui vont contacter l'enseignant.





Le collège Montesquieu fait partie de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc



[www.montesquieu-saintemarie.fr](http://www.montesquieu-saintemarie.fr)

19, rue Clovis – 76600 LE HAVRE

Tél. 02 35 42 48 91

[secretariat@montesquieu-saintemarie.fr](mailto:secretariat@montesquieu-saintemarie.fr)